

## **Blanquer utilise la crise pour casser nos droits, changer nos missions et avancer vers un statut de directeur !**

### **Une pseudo-entrée sous tension**

Même si le ministre a tenu bon dans son choix de mettre objectivement en danger ses personnels en refusant le dépistage systématique et le port du masque FFP2, nous avons pu mettre en échec ceux qui entendaient bourrer les classes, nous imposer des fonctionnements que nous ne voulions pas, priver les enseignants-parents de leurs droits, ou encore faire peser toute les responsabilités sur les directeurs.

Tous ceux qui étaient "à risque" ou qui souhaitaient garder leurs enfants ont pu rester chez eux ! (y compris les AESH et ce malgré la circulaire ambiguë du DASEN)

Enseignants et AESH, dans leurs écoles, ont utilisé tous les moyens nécessaires pour que les préconisations sanitaires soient respecté, en renvoyant les mairies à leurs responsabilités, en saisissant leur IEN au moindre manquement, en remplissant les registres RSST, en menaçant de droit de retrait...

Mais la réalité n'est pas aussi rose que celle évoquée par notre rectrice dans sa lettre de propagande éhontée adressée aux parents d'élèves : plusieurs écoles du département n'ont pu reprendre ou fonctionner, l'immense majorité des enfants sont restés à la maison car leurs parents ne veulent pas leur faire prendre de risques et ne veulent pas de ce simulacre d'école.

Car il est bien clair que, sous prétexte de protocole sanitaire, on voudrait transformer les enseignants, au mieux en animateurs municipaux, au pire en surveillants d'une école devenue une garderie aux règles sanitaires insupportables : les enseignants, contrairement au ministre et à ses sbires, ne veulent pas parquer les enfants dans des cercles ou des carrés, leur interdire de se rejoindre ou se toucher. Ils ne veulent ni maltraiter, ni traumatiser les élèves.

**Le SNUDI FO continue à revendiquer le retrait du protocole ministériel et l'exigence de donner aux écoles les moyens de fonctionner en toute sécurité avec les tests de dépistages et les masques FFP2.**

**Tant que rien n'est cadré par le ministère pour la seconde phase qui devrait commencer le 2 juin, ne prenez aucune décision organisationnelle, n'annoncez rien aux parents !**

**Continuez à rester vigilants, et contactez le SNUDI FO au moindre problème.**

### **Le ministre utilise la crise sanitaire pour déréglementer les missions des enseignants et territorialiser l'école publique**

Les mairies ont été sommées de prendre en charge les conditions de la reprise, de décider des horaires, des fonctionnements des écoles, au mépris du statut et des conditions de travail des enseignants. Les obligations de service, les missions d'enseignement, le groupe classe sont ainsi remis en cause dans des dispositifs temporaires dont le ministre indique déjà qu'ils seraient « l'école de demain ».

Certaines mairies, comme celle de Nîmes, s'érigent en super intendants des écoles et entendent décider de tout : pour FO c'est inacceptable !

Le SNUDI FO a dû intervenir quotidiennement, y compris le week-end, auprès du DASEN, pour qu'il nous confirme que l'organisation pédagogique des écoles nîmoises restait bien du ressort de l'Education Nationale (contrairement à ce qu'avaient asséné, quelques heures plus tôt, certains de ses plus proches collaborateurs) !

La résistance de chacun de nous doit être sans faille : lorsque nous sommes dans nos écoles, dans nos classes, le maire, on n'en a rien à faire !

Les enseignants veulent le respect de leurs missions : ils veulent enseigner !

Les enseignants sont des fonctionnaires d'Etat : ils veulent le rester !

La mobilisation contre cette dérive que le ministre souhaite durable devra être à la hauteur de ce qu'ils nous font subir !

**Contactez le SNUDI FO en cas de pressions de votre mairie.**

### **Des avancées suite au CHSCT Académique du 15 mai**

**FO a demandé un éclaircissement sur le conflit de compétences entre collectivités locales et éducation nationale.**

Certaines municipalités font pression voir outrepassent leurs compétences en tentant de réorganiser les groupes pédagogiques préalablement mise en place par les équipes enseignantes. Dans d'autres municipalités, les maires font des regroupements et n'ouvrent que certaines écoles en demandant aux enseignants d'aller travailler dans une autre résidence administrative. Enfin, certaines municipalités considèrent que le protocole n'est qu'un guide et certains collègues se questionnent sur la force obligatoire de ce protocole notamment dans le respect des préconisations.

**La secrétaire générale a bien précisé que le protocole a été validé par une circulaire qui a force obligatoire, que c'est l'Education Nationale qui a seule compétence pour organiser les groupes pédagogiques et l'enseignement et que, si une école est fermée et les groupes d'élèves transférés dans un autre établissement afin de regrouper et mutualiser, les enseignants ne peuvent aller travailler dans cet autre établissement que sur la base du volontariat et d'un ordre de mission établi.**

**Sur les mesures sanitaires**

La secrétaire générale nous a indiqué que des surblouses et des visières étaient en cours de livraison pour les AESH et que des thermomètres sans contact seraient livrés la semaine prochaine dans les écoles et les établissements scolaires.

Suite au questionnement de FO sur les tests, le médecin conseiller technique a indiqué que la politique actuelle avait énormément changé par rapport à il y a une semaine. Les tests seraient prêts être systématisés, en tout cas pour les personnels présentant le moindre symptôme.

**Sur le droit de retrait, nous avons rappelé que c'est un droit réglementaire pour tous les travailleurs.**

Le conseiller académique de prévention a confirmé notre analyse (et non celle véhiculée depuis des semaines par certains IEN) mais a conseillé, comme nous l'avons nous-même toujours fait, de l'exercer avec prudence et justification. Il a rappelé que le droit de retrait ne peut s'exercer que si on

a constaté les manquements ou la situation de danger et donc il doit exercer sur le lieu de travail. Il n'existe pas de droit de retrait préalable ou a priori.

### **Les organisations syndicales ont fait adopter 3 avis importants dont :**

- La reconnaissance comme imputable au service d'une infection Co vid 19 contractée par un personnel avant le confinement, ayant assuré la continuité pédagogique ou administrative sur son lieu de travail, volontaire pour l'accueil des enfants de soignants et dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires.
- La reconnaissance et la prise en compte des risques (notamment Risques Psycho Sociaux et Troubles Musculo Squelettiques) liés au travail à distance.

-----**Compte-rendu complet à lire en pièce jointe**-----

## **Une proposition de loi créant une fonction de directeur d'école, premier pas vers la création d'un statut de directeur**

Au prétexte de donner aux actuels PE directeurs d'école "un cadre juridique leur permettant d'exercer les missions qui leur sont confiées", il s'agit bel et bien de créer un statut de directeur sous couvert de "reconnaître la spécificité de leurs missions et responsabilités".

Ainsi ces "nouveaux directeurs" seraient sortis du corps des PE, dotés d'un cadre d'emploi fonctionnel guidé par une feuille de route sans aucune garantie nationale sur leurs obligations de services ou leurs missions. Leur inscription sur une liste d'aptitude permettant leur nomination sur cet emploi fonctionnel relèverait de critères purement subjectifs qui n'ont rien à voir avec les règles de la fonction publique.

De plus, les enseignants nommés sur cet emploi de directeur d'école poursuivraient leur carrière dans leur corps d'origine, ce qui signifie clairement que tous les enseignants, quel que soit leur corps, (certifié, agrégé, PLP) pourraient postuler à cet emploi fonctionnel : c'est la dislocation des corps pour mieux en finir avec nos statuts particuliers.

### **Il s'agirait là d'un bouleversement du fonctionnement des écoles**

C'est "nouveaux directeurs" seraient sortis des grilles d'avancement des enseignants, ce qui signifie clairement que le ministère préfère faire un "petit cadeau" à ceux qui lui serviront de relais serviles dans les écoles plutôt que d'assurer un avancement accéléré et de meilleures rémunérations à tous les PE.

Il ne faut pas être dupe : alors que depuis des années les revendications, portées par FO, d'amélioration financière et de refus d'élaboration des PPPMS, reçoivent une fin de non-recevoir de la part des ministres successifs, elles deviennent soudainement réalisables en échange de la destruction du corps des PE, de la création d'un statut de directeur d'établissement, véritable contremaître local d'une école devenue autonome et dirigée par un conseil d'école qui « décide » (art 1er de la proposition de loi) là où, aujourd'hui, il « donne son avis ».

Quant à l'aide administrative laissée au bon vouloir des communes, elle s'inscrit dans la

logique d'un transfert de responsabilités aux collectivités territoriales rompant le principe d'égalité des droits dans la fonction publique.

**Toutes ces dispositions confirment la volonté d'établir un lien de subordination entre les directeurs et les municipalités, ce qui remettrait en cause le cadre national de l'école de la République et le statut de fonctionnaire d'Etat des professeurs des écoles, adjoints comme directeurs.**

Ce n'est pas un hasard si ces projets apparaissent pendant la crise sanitaire alors que les mairies prennent la main sur le fonctionnement de l'école et que le ministre déclare : "chaque école en dialogue avec la commune définit son système d'accueil", "nous devons travailler avec les collectivités locales sur la réorganisation de l'espace, l'articulation scolaire et périscolaire. C'est l'occasion de moderniser le système éducatif."

**Pour le SNUDI FO, ce projet est dangereux et inacceptable !**

**Là aussi, la mobilisation devra être sans faille et vous pouvez compter sur le SNUDI FO !**

**Pascal Gasquet**  
secrétaire départemental

A lire :

- [Le communiqué du SNUDI FO sur la réouverture des écoles](#)
- [Le compte-rendu du CHS-CT Académique du 15 mai](#)
- [Le communiqué du SNUDI FO sur le projet concernant les directeurs](#)
- [Le bulletin d'adhésion](#)

**N'oubliez pas de vous syndiquer... nous avons besoin d'être nombreux et organisés !**

*(vous pouvez le faire à l'aide du bulletin d'adhésion ou directement sur le site [snudi-fo30.fr](http://snudi-fo30.fr))*

**Numéro d'urgence pendant la crise sanitaire : 06 65 44 64 17**



**SNUDI FO du Gard**  
5, rue Bridaine  
30000 Nîmes  
**04 66 67 79 99**  
[snudi.fo.gard@gmail.com](mailto:snudi.fo.gard@gmail.com)  
[snudi-fo30.fr](http://snudi-fo30.fr)  
[www.facebook.com/FOsebouger/](http://www.facebook.com/FOsebouger/)